

# APPEL A PROPOSITIONS DE PROJETS :

MISE EN VALEUR  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL MUSICAL  
ET CRÉATION CONTEMPORAINE TUNISIENNE

Apprentissage • Transmission • Création

**Volet pilote**  
Juillet - Décembre  
2020

## Contexte et objectif de l'appel

Dans le cadre du projet BASSAMAT, programme d'appui à la diversité culturelle et artistique du Ministère des Affaires Culturelles, le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM) lance un appel à propositions destiné aux porteurs de projets innovants se rapportant à deux volets i.e. la mise en valeur du patrimoine immatériel musical tunisien et/ou la création contemporaine dans le domaine de la musique.

Les projets sélectionnés doivent permettre d'établir des espaces et outils d'échange et de rencontre, de pratique et de création, entre des artistes, des techniciens, des chercheurs et les publics et contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine musical tunisien et au développement de la création musicale contemporaine en Tunisie.

Correspondant à la phase pilote du programme BASSAMAT, qui se déroule de juillet à décembre 2020, le présent appel à projets a pour objectif de soutenir financièrement les porteuses/porteurs de projets éligibles dans la réalisation de leurs projets.



## Qui peut soumettre un projet ?

Les porteurs de projets doivent être animés par les valeurs suivantes : envie de transmettre et partager avec leurs équipes, leurs partenaires et le public pour promouvoir la musique, dans tous ses aspects. Ils doivent idéalement avoir participé à la conception et/ou la mise en œuvre de projets culturels et artistiques.

Cet appel est destiné aux :

- professionnels du secteur culturel et artistique,
- structures associatives,
- aux entrepreneurs culturels et créatifs qui peuvent justifier d'une expérience pratique portant sur l'action culturelle.

Les porteurs de projets font obligatoirement intervenir un artiste dans le domaine de la musique et/ou un enseignant/chercheur, en cohérence avec les actions proposées.

## Seront encouragées:

- Les projets qui s'adressent à la jeunesse et l'associe au processus de création;
- Les projets qui s'adressent aux usagers des structures publiques relatives aux besoins sociaux, au handicap, à la dépendance, des milieux fermés (sanitaires ou judiciaires);
- Les projets ayant une portée interdisciplinaire (cinéma et arts visuels, musique et danse) inter-sectorielle, et inter-régionale;
- Les projets encourageant les coopérations pluri-institutionnelle et pluridisciplinaire impliquant des acteurs d'écosystèmes différents (infrastructures publiques, opérateurs culturels privés ....).
- les projets innovants, comprenant au moins une composante digitale
- les projets permettant d'intervenir sur l'ensemble de la chaîne de valeur de mise en lumière de ce patrimoine et de la création contemporaine



# Présentation des demandes

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 10 août 2020 et exclusivement sous forme de documents électroniques à l'adresse email suivante: [info@cmam.tn](mailto:info@cmam.tn)

## Renseignements à fournir :

Le demandeur doit présenter les renseignements suivants :

- Un descriptif du projet (en 750 mots au maximum ) avec le contexte et la justification du projet, en précisant :
  - ses objectifs,;
  - un descriptif des actions proposées, le calendrier d'action
  - les résultats attendus et les retombées escomptées;
  - un engagement de principe de collaboration avec un établissement public
- la présentation de la structure et de l'équipe prévue pour la réalisation du projet, en mettant en évidence son expérience, son expertise et ses compétences;
- le budget détaillé du projet;
- le calendrier de réalisation du projet;
- un engagement de principe de collaboration avec un opérateur culturel privé (optionnel);
- tout renseignement pertinent permettant d'appuyer la demande.

## Important

Une enveloppe totale de **100 mille dinars** sera allouée à cet appel à projets. Le montant accordé à chaque projet sélectionné sera plafonné à **20 000 dinars**. Le CMAM se réserve le droit de négocier à la baisse sa contribution pour chaque projet sélectionné en fonction de l'éligibilité des dépenses ou de décider du réemploi de l'enveloppe ou d'une partie de l'enveloppe budgétaire.

Une commission du CMAM se chargera de l'évaluation des projets et les porteurs des projets présélectionnés seront invités pour un entretien avec la direction du CMAM

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite de la période de présentation du projet ne sera pas considéré.

Au cours de l'évaluation du projet, le demandeur s'engage à fournir tout renseignement et tout document complémentaires que le CMAM pourrait lui réclamer.

Pour toute information complémentaire au sujet du présent appel, veuillez nous écrire à cette l'adresse suivante: [musique@cmam.tn](mailto:musique@cmam.tn)

# Critères d'évaluation des demandes de subvention

**Une demande est évaluée d'après sa pertinence, qualité et sa faisabilité, révélées notamment par :**

- l'ancrage du projet dans les objectifs du présent appel et dans les priorités du programme BASSAMAT;
- L'originalité, l'innovation du projet soumis ;
- l'expérience et la compétence de l'équipe de réalisation;
- la cohérence du projet (prévisions budgétaires, calendrier de réalisation, résultats attendus...).

**les retombées prévisibles du projet sont révélées notamment par :**

- les perspectives à long terme proposées par le projet;
- ses effets structurants, son apport au secteur de la musique et au développement des publics et ses répercussions sur les conditions de pratique des artistes;
- l'effet du projet sur le rayonnement de la culture et son implication des publics.

## Suivi

Les bénéficiaires s'engagent à produire un rapport final qui doit être soumis au Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes au plus tard 3 mois après la fin du programme d'accompagnement prévu en décembre 2020.

Ce rapport d'activité comprendra obligatoirement :

- le bilan des activités réalisées;
- le rapport financier détaillé avec justificatifs
- la description des résultats du projet et leur évaluation au regard des objectifs poursuivis, incluant des éléments sur la stratégie de mise en valeur et le plan de communication des acquis et des résultats du projet;
- tout renseignement ou tout document jugé nécessaire par le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéenne et le Ministère des Affaires Culturelles.

## Rappel : les grandes lignes du programme BASSAMAT

BASSAMAT est un programme d'appui à la diversité culturelle et artistique, initié par le Ministère des Affaires Culturelles, conçu comme un laboratoire inclusif, évolutif et participatif, qui répond aux besoins du secteur culturel et qui s'adapte à ses mutations, tout en repensant les modalités de l'action publique en faveur du secteur et de ses acteurs.

En accompagnant l'ensemble des acteurs, allant du secteur public, aux organisations de la société civile, en passant par les créateurs, les artistes et les opérateurs culturels privés, BASSAMAT encourage les collaborations et les synergies structurantes et durables entre ces différents écosystèmes. BASSAMAT vise ainsi à favoriser l'émergence des conditions indispensables à la création ainsi qu'au rayonnement de la culture sur l'ensemble du territoire tout en permettant l'accès à une offre culturelle de qualité, sous toutes ses déclinaisons, pour l'ensemble des Tunisiens.

## Le programme BASSAMAT vise deux objectifs complémentaires :

- > Connecter les écosystèmes culturels (publics, associatifs et privés) et encourager les initiatives collaboratives et structurantes à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale afin d'améliorer la gouvernance et la décentralisation de l'action culturelle;
- > Encourager l'ensemble des modes d'expression et de création avec un intérêt particulier pour les artistes et acteurs émergents afin de garantir l'accès et la pratique de la culture pour tous et par tous;

Les projets et les activités initiés dans cadre du programme BASSAMAT s'articulent autour de quatre axes principaux :

- 1** - Renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs culturels, notamment dans la conception et la réalisation de projets culturels, en particulier dans les régions;
- 2** - Déceler, financer et accompagner des projets culturels diversifiés, de qualité et ayant un impact pérenne et structurant pour le secteur culturel;
- 3** - Mettre en place de nouveaux mécanismes de soutien à la diffusion et au rayonnement des artistes et créateurs, ainsi que des initiatives culturelles sur l'ensemble du territoire tunisien et à l'international;
- 4** - Redéployer les ressources publiques (institutionnelles, financières, humaines ...), revoir les conditions d'accès aux infrastructures et d'utilisation des équipements publics, selon des modèles d'allocation de ressources et de conduite de projets transparents et éthiques.